



CHAMPIONNAT VAUDOIS DE FUTSAL SAISON 2011/12

Modalités

Ces modalités sont valables pour le Championnat vaudois de futsal de la saison 2011/12.

Organisation du championnat

L'Association Cantonale Vaudoise de Football par sa Commission de futsal organise un championnat régional de futsal (football en salle avec équipes de cinq joueurs).

Le tournoi est ouvert à tous les clubs ASF du Canton de Vaud. Le championnat se disputera sur quatre journées de qualification et une journée pour les finales.

Le calendrier du tournoi sera établi et modifié (si besoin) par la Commission de futsal une fois que les inscriptions sont terminées.

Le vainqueur final du Championnat vaudois de futsal est promu en Ligue Nationale B du prochain Championnat suisse de futsal organisé par l'Association suisse de Football, pour autant qu'il le désire (non obligatoire). En cas de renonciation c'est le principe des viennent ensuite qui est appliqué.

Règlement de jeu

La durée des matches pour les quatre journées de qualification sera définie en fonction du nombre d'équipes participantes. La Commission de futsal décidera si appliquer un chronométrage en continu (sans arrêt de jeu) ou selon les règles de futsal (avec arrêts de jeu).

Le modus pour la journée finale sera déterminé par la Commission de futsal en fonction du nombre d'équipes participantes. Ce modus, dans la mesure du possible, sera communiqué avant le début du championnat. En principe, pour ces matches à élimination il sera procédé directement à une séance de tirs au but, si le match se termine à égalité à la fin du temps de jeu.

Les matches se dérouleront selon les Lois du Jeu Futsal de la FIFA comme appliquées par l'ASF (Association Suisse de Football) pour ses championnats nationaux de futsal. Exception est faite pour la durée des matches, comme expliqué au point précédent.

Sont admis à participer au championnat tous les joueurs titulaires d'une passeport (ASF ou futsal). Les équipes ne disposant pas de passeports ASF pour leurs joueurs devront demander des passeports futsal auprès du secrétariat de l'ACVF. Si les joueurs disposent déjà d'un passeport ASF pour le football à onze il n'est pas nécessaire de demander un passeport futsal. Les équipes participantes

peuvent aligner n'importe quel joueur ayant un passeport ASF ou futsal sans que son statut de joueur de football soit modifié. Il est donc possible de participer au championnat de futsal avec des joueurs évoluant dans d'autres clubs pour le football à onze.

Tous les clubs participants devront présenter la liste des joueurs à la Commission de futsal avant la première journée. Les formulaires à utiliser et les délais exacts seront communiqués par la commission.

Un contrôle visuel des passeports sera effectué au début de chaque journée avant le premier match de l'équipe en question. Les clubs sont responsables de présenter les passeports (originaux ou photocopies) aux officiels gérant la journée de matches au plus tard 45 minutes avant leur premier match.

Les arbitres sont convoqués par l'ACVF. Tous les arbitres ont suivi une formation spécifique pour le futsal et ils répondent aux critères établis par l'ASF et l'ACVF. L'ACVF prend en charge les indemnités pour les arbitres.

Salles

Les salles pour le championnat sont réservées et payées par l'ACVF.

Les clubs participants sont demandés de prendre en charge l'organisation d'une journée. Les clubs intéressés à l'organisation d'une journée sont priés de le communiquer à la Commission de futsal lors de l'inscription.

Le club organisateur d'une journée a la possibilité d'organiser sur place une buvette pour la petite restauration et la vente de boissons. Le bénéfice de ces activités est entièrement acquis par le club organisateur (patente à la charge du club organisateur).

Les frais annexes et de nettoyage de la salle sont à la charge du club organisateur de la journée.

Chaque club participant doit mettre à disposition pour ses propres matches un officiel de table qui se chargera du chronométrage (tableau d'affichage) et de l'enregistrement administratif des incidents de match.

Les convocations des clubs et des arbitres sont effectués par l'ACVF. Les clubs convoqués mais non présents perdront leurs matches par forfait. Une amende sera mise à leur charge conformément au barème pour les principales pénalités de la Commission de Jeu et de Fair-Play de l'ACVF.

Le club organisateur, avec le concierge de la salle, est responsable de la préparation de la salle, du marquage du terrain de jeu selon les lois du jeu, de l'installation des bancs pour les remplaçants et de la table du jury (y compris la commande du tableau de chronométrage) ainsi que des vestiaires pour les équipes participantes et les arbitres.

Journées

Les clubs doivent s'annoncer au plus tard 45 minutes avant leur premier match de la journée auprès de la table du jury et remettre les listes des joueurs dûment remplies avec les passeports (originaux ou photocopies). Les arbitres effectuent un contrôle visuel avant le premier match.

Les matches se jouent sur terrain dur avec les dimensions conformes aux lois du jeu (dimension du terrain et des buts comme au handball).

Les équipes évoluent avec cinq joueurs dont un gardien de but et un maximum de sept remplaçants. Un nombre illimité de remplacements est permis durant les matches.

Les rencontres sont dirigées par un duo d'arbitres convoqué par l'ACVF.

Les avertissements prononcés seront comptabilisés durant une journée. Un joueur ayant reçu un deuxième avertissement durant la même journée sera automatiquement suspendu pour le match suivant de ladite journée.

Un joueur ayant été expulsé pour avoir reçu deux avertissements durant la même rencontre sera suspendu pour le match suivant de ladite journée. Un joueur ayant reçu deux avertissement dans le dernier match de la journée sera suspendu pour le premier match de la journée suivante.

Un joueur ayant reçu un carton rouge direct sera automatiquement suspendu pour le match suivant de ladite journée. La Commission de futsal déterminera d'après le rapport des arbitres la sanction définitive à l'encontre du joueur fautif (selon barème ACVF). Les suspensions suite à des expulsions sont transmises aux journées suivantes.

Chaque équipe doit disposer d'une pharmacie.

Lois du jeu

Pour tous les matches sont appliqués les Lois du Jeu Futsal de la FIFA (édition 2010). Ceci comprend entre autres les suivantes règles spécifiques du futsal : nombre de joueurs, jeu avec le gardien (passe en retrait), rentrées de touche, sorties de but, fautes cumulées, coups francs du premier (pénalty) et second point de réparation, punitions temporaires.

Les statuts de l'ASF et de l'ACVF, les Règlements de jeu ASF ainsi que les modalités et directives des différentes commissions de l'ACVF s'appliquent par analogie pour tous les cas non prévus par ces modalités.

**Association Cantonale Vaudoise de Football
Le Mont, 3 septembre 2011**